

## **TOUS EN GREVE ET MANIFESTATION**

### ***Pour les salaires***

Alors que la hausse des prix sur les produits de consommation courante, alimentation, essence,... n'a jamais été aussi importante, les ministres de la Fonction publique viennent d'annoncer qu'il y aurait **0% d'augmentation de salaire pour 2007.**

**0% d'augmentation en 2007 !** alors que nos salaires sont bloqués et que nous subissons depuis 2001 une perte de notre pouvoir d'achat de l'ordre de 10%.

Et si on se réfère à l'augmentation du SMIC entre 2001 et 2007, c'est près de 21% de pouvoir d'achat que nous avons perdu.

**Ainsi en 2001**, le SMIC était de 1012 euros, le salaire de début de carrière d'une infirmière était de 1316 euros. **En 2007**, le SMIC est de 1280 euros, le salaire de début est à 1396 euros ! En 6 ans, les infirmières ont perdu 21% de pouvoir d'achat (soit 270 euros de moins par mois pour une IDE en début de carrière) par rapport au SMIC. **Et cela est vrai pour tous les personnels hospitaliers quelles que soient leur ancienneté et leur catégorie professionnelle.**

**Augmentation générale des salaires et rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des grilles salariales.**

### ***Pour la défense de notre Statut, de nos retraites et des régimes spéciaux***

F. Fillon a annoncé la couleur : « **il n'était pas possible d'aborder le rendez-vous de 2008 prévu par la loi de 2003 pour le régime général et la fonction publique sans que les régimes spéciaux aient été au préalable harmonisés avec cette dernière** ».

**On aligne les régimes spéciaux qui sont encore à 37,5 ans sur la fonction publique qui a été alignée à 40 ans en 2003 sur le privé. Puis on fait passer tout le monde, salariés du public et du privé, à 41 ans en 2012 puis 42, 43,...45 ans...**

Le 29 octobre, la commission de garantie des retraites instituée par la loi Fillon de 2003 a rendu son avis : **Dès 2009**, la durée de cotisations pour une retraite à taux plein doit continuer à augmenter à raison d'un trimestre par an pour atteindre 41 ans en 2012 et ensuite 42, 43,...

Et A. Santini, secrétaire d'Etat à la Fonction publique de préciser : « **le régime général de la fonction publique est encore une sorte de régime spécial. La question du rapprochement avec le privé se pose donc pour 2008** ».

**En 2003, nous sommes passés de 37,5 ans à 40 ans.** Nous rapprocher du privé ne peut signifier aujourd'hui qu'une chose : **revoir les modalités de calcul des retraites ainsi que les droits qui sont parties intégrantes de notre Statut** (les bonifications pour enfants, la possibilité de partir à la retraite pour les mères de famille ayant 3 enfants et 15 ans d'activité,...).

Nous rapprocher du privé, c'est faire **passer** le calcul actuel du montant de nos retraites **des 6 derniers mois de salaire aux 25 meilleures années du privé → 20 à 30% de moins par mois sur nos retraites !**

perçoivent le minimum de pension soit 485 à 985 euros par mois selon qu'ils aient cotisé 15 ou 40 ans. Sur les 25 meilleures années, ce seraient 80 à 90% qui toucheraient le minimum de pension.

Aujourd'hui, 53 % des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers retraités (CNRACL)

**Non à l'allongement de durée de cotisations. Retour aux 37,5 ans Public Privé. Maintien du calcul sur la base des 6 derniers mois. Non aux décotes. Retour aux 2% par an... Défense de la CNRACL**

**Tous en Grève et Manifestation  
Le mardi 20 novembre 2007**